



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.1/35/L.26
17 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Point 48 b) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Algérie, Argentine, Australie, Ghana, Inde, Irlande, Mexique, Pakistan,
Roumanie, Suède et Yougoslavie : projet de résolution

Etude relative aux armes nucléaires

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution A/S-10/4 de sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement où il est dit, entre autres, que "les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation",

Rappelant également sa résolution 33/91 D du 16 décembre 1978, dans laquelle le Secrétaire général était prié d'effectuer une étude complète sur les armes nucléaires,

Notant que le rapport a été achevé et mis en circulation,

Considérant le rapport de la Commission du désarmement où il est dit, entre autres, que "... au cours des années 80, les organes d'information gouvernementaux et non gouvernementaux des Etats Membres et ceux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, ainsi que les organisations non gouvernementales, devraient, selon qu'il sera approprié, entreprendre de nouveaux programmes d'information sur le danger de la course aux armements ainsi que sur les efforts et les négociations en vue du désarmement",

Convaincue qu'une large diffusion du rapport contribuerait à mieux faire comprendre la menace que constituent les armes nucléaires, ainsi que la nécessité d'accomplir des progrès dans les diverses négociations visant à prévenir la prolifération tant horizontale que verticale des armes nucléaires et de réaliser le désarmement nucléaire,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général qu'elle juge être un exposé de première importance sur les arsenaux nucléaires actuels, les tendances de leur évolution technique et les effets de leur utilisation, ainsi que

sur les diverses doctrines de dissuasion et les incidences qu'a sur la sécurité la poursuite du développement quantitatif et qualitatif des systèmes d'armes nucléaires, et être aussi un rappel de la nécessité de déployer des efforts pour intensifier la volonté politique nécessaire pour réaliser des mesures de désarmement efficaces, entre autres en incitant l'opinion publique à prendre conscience de la nécessité du désarmement;

2. Exprime sa satisfaction au Secrétaire général et aux experts qui lui ont prêté leur concours au sujet de la façon rapide et efficace dont le rapport a été établi;

3. Prend note des conclusions du rapport et exprime l'espoir que tous les Etats les étudieront attentivement;

4. Recommande que le Comité du désarmement prenne le rapport et ses conclusions en considération dans ses efforts en faveur d'un désarmement général complet sous un contrôle international efficace, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire;

5. Prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que le rapport complet soit reproduit en tant que publication de l'Organisation des Nations Unies et, faisant pleinement appel à toutes les facilités dont dispose le Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies, pour qu'il fasse l'objet d'une publicité en autant de langues qu'il sera jugé souhaitable et possible;

6. Recommande à tous les gouvernements de procéder à une large diffusion du rapport et de le publier dans leurs langues respectives, selon que de besoin, de manière à porter sa teneur à la connaissance de l'opinion publique;

7. Invite les organisations intergouvernementales régionales, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales, de recourir à tous les moyens dont elles disposent pour faire en sorte que le rapport soit largement connu.
